

LA LETTRE MENSUELLE

AGAUREPS-Prométhée

N° 77 - Février 2011

L'AGAUREPS-Prométhée (Association pour la Gauche Républicaine et Sociale – Prométhée) met en place une Lettre mensuelle destinée à diffuser l'information auprès d'un plus large public.

Sommaire

« Un double mythe à récuser »

Editorial de Francis DASPE

« Quels leviers pour agir sur les délocalisations ? »

Texte de Francis DASPE | Actes de l'AGAUREPS-Prométhée

Agenda de l'AGAUREPS-Prométhée

Une fiche d'adhésion (facultative...) pour 2011

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE REPUBLICAINE ET SOCIALE – Prométhée

Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33 210 LANGON

Courriel : contact@agaureps.org

Site internet : www.agaureps.org

Si vous ne souhaitez plus recevoir la Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée, veuillez l'indiquer à l'adresse suivante :
contact@agaureps.org

Un double mythe à récuser

On connaît les dégâts causés par l'antienne véhiculée par les libéraux postulant qu'il n'existerait pas d'alternative au système capitaliste tel que la mondialisation en a déterminé les nouveaux contours. Car la mondialisation actuelle n'est que la nouvelle forme prise par le capitalisme. Le slogan thatchérien stipulant « there is no alternative », autrement dit le fameux TINA, en fut une caricature emblématique. Martelé sur tous les tons, repris à l'envi par les médias dominants, il contribua puissamment à alimenter le sentiment de résignation de beaucoup trop de nos compatriotes : le triomphe du capitalisme néolibéral était complaisamment présenté comme inéluctable et finalement perçu à l'égal d'une fatalité. Inutile de lutter nous disait-on, nous étions plutôt invités à comprendre qu'il était désormais impossible d'inverser la tendance. C'était soi-disant le cours de l'Histoire, à moins qu'il ne s'agissait plutôt de la fin de l'Histoire que d'aucuns auraient bien voulu prophétiser...

Cette déclinaison de la seule politique possible repose en définitive sur un double mythe. Le premier réside dans la supposée inexistence de marges de manoeuvre dans le domaine économique. Le second postule pareillement l'inexistence d'une communauté politique détentrice d'une souveraineté populaire.

Pour peu que la volonté soit au rendez-vous, et que l'on ait identifié les leviers sur lesquels agir, des marges de manoeuvre apparaissent. Cette Lettre du mois de l'AGAUREPS-Prométhée en offre une illustration éclairante. Les Actes d'une des réunions de travail de notre association dévoilent les leviers sur lesquels agir pour lutter contre les délocalisations. Pourtant quel autre sujet symbolise mieux que la question des délocalisations dans l'inconscient collectif cette prétendue inexistence des marges de manoeuvre à disposition du Politique pour changer les orientations économiques dominantes ? Nous montrons que des solutions existent aux différentes échelles de l'action publique. Pour cela, il est nécessaire de s'émanciper des carcans qui enserment la volonté politique. L'Europe des traités de la concurrence libre et non faussée en constitue un, la vulgate des organisations supranationales comme le FMI ou l'OMC un second.

C'est aussi par la dilution de la souveraineté populaire chargé de définir un intérêt général que la gigantesque entreprise d'abandon aux lois d'airain d'un capitalisme financiarisé animé par la seule recherche d'un profit maximal au prix d'une exploitation sans vergogne des forces productives a pu prospérer. Pour cela un concept a été défini : celui de gouvernance. Une tribune parue dans L'Humanité en avait démonté les mécanismes insidieux, montrant que la question démocratique se pose plus que jamais de manière urgente. Ce sera effectivement un des thèmes de la prochaine réunion de travail de l'AGAUREPS-Prométhée qui en abordera un des aspects en se demandant si le suffrage universel, habituellement présenté comme l'arche de tout système démocratique, n'a pas tendance à être de plus en plus souvent dévoyé pour en devenir un alibi. L'actualité internationale nous éclairera certainement. Mais n'ayons pas la faiblesse de croire que cette problématique ne concerne que les pays du Sud : il suffira de se rappeler à cet effet des conditions de la ratification du traité de Lisbonne en France ou de l'élection rocambolesque de George Bush en novembre 2000 pour se convaincre qu'il peut également s'agir d'un problème de riches...

O
F
E
E

Francis DASPE - 25 / 01 / 2011

Quels leviers pour agir contre les délocalisations ?

La question des délocalisations se situe à la fois au cœur des débats politiques et des préoccupations quotidiennes de bon nombre de nos concitoyens. L'omniprésence de cette thématique dans l'actualité politique et sociale provient de plusieurs facteurs qui se sont additionnés au fil des dernières années.

De manière plus récente, le déclenchement de la crise économique a tout d'abord sans aucun doute puissamment renforcé cette réalité¹. La crainte pour un grand nombre de salariés de perdre leur emploi s'en est trouvée automatiquement décuplée. De manière plus structurelle, le dossier des délocalisations symbolise également très souvent l'impuissance des pouvoirs publics à s'opposer au cours dévastateur d'une logique économique jugée impitoyable dès lors qu'elle abat ses griffes acérées sur chacun d'entre nous. Par ailleurs, une part de mystère entoure les ressorts commandant à la dynamique de délocalisation.

Avant d'aller plus loin dans notre réflexion, demandons-nous en effet quelle définition sommaire pourrait-on donner de ce phénomène en apparence si familier mais en fin de compte souvent méconnu pour qui veut aller au-delà des simples images d'Epinal abondamment véhiculées. Il suppose, comme son nom l'indique initialement, un changement de la localisation d'une activité économique. La notion de frontière intervient alors automatiquement. Une frontière peut être bien évidemment politique comme c'est la plupart du temps le cas, mais ne négligeons pas la possibilité que la frontière concernée puisse être également uniquement de nature économique, en fait interne à un même Etat. La remarque aura son importance pour la suite de notre raisonnement.

Au cours des dernières années on a assisté à une extension du champ des délocalisations. Il était jusqu'alors communément admis qu'elles concernaient quasi exclusivement des emplois faiblement qualifiés d'industries souvent anciennes, notamment celles issues des deux premières vagues de la révolution industrielle des XVIII^e et XIX^e siècles. Force est de constater que cela n'est plus le cas aujourd'hui. Elles touchent en effet de plus en plus des activités tertiaires, des emplois certes souvent peu qualifiés mais aussi désormais des emplois demandant davantage de qualification, transferts de technologie aidant. Cette évolution actuellement à l'œuvre explique pour partie le ressenti de plus en plus fort éprouvé par un nombre croissant de personnes.

Mais il ne s'agit pas forcément de la raison principale. Nous avons déjà indiqué que les délocalisations représentaient pour beaucoup, et à juste raison, le symbole de l'impuissance du Politique confronté aux réalités d'une mondialisation triomphante. Elles sont perçues, ou on s'acharne à les présenter serait-il tout aussi juste de dire, comme des fatalités contre lesquelles il serait vain de tenter d'agir. Elles entraînent une intériorisation de l'impuissance du Politique et de l'action publique, un renoncement au profit de la logique purement économique. Et ceci au nom de contraintes supposées incontournables ...

¹ Voir le texte de Francis DASPE, *Une crise financière à deux visages*, novembre 2008

Une gauche volontariste et de rupture, ainsi que se revendique l'AGAUREPS-Prométhée, ne peut éluder ce genre de questionnements sensibles. La première urgence consiste à casser les blocages idéologiques. Ceux-ci résultent en fait de choix fondamentalement idéologiques effectués depuis plusieurs décennies par nos élites acquises à la cause néolibérale, la mondialisation n'en étant que le vecteur le plus visible car le plus médiatisé. N'oublions pas non plus dans notre analyse que des pans entiers de la gauche française, et plus encore de la gauche européenne, ont cautionné ou se sont ralliés à ce processus. Le tournant de la rigueur opéré en 1983 par le Parti socialiste français avait déjà eu son équivalent en Allemagne à l'occasion du congrès du SPD tenu à Bad-Godesberg au cours de l'année 1959, le travaillisme britannique n'étant plus que l'ombre d'un parti ouvrier depuis bien longtemps...

L'offensive néolibérale, qui a su trouver des relais politiques au début des années 1980 avec l'arrivée au pouvoir dans les pays anglo-saxons de Thatcher et Reagan, a abouti à la conquête de l'hégémonie culturelle. Par conséquent, évoquer la question des délocalisations signifie automatiquement investir non seulement le domaine de l'action immédiate mais également le champ du combat idéologique. On ne peut pas raisonnablement considérer les délocalisations comme un phénomène dévastateur contre lequel aucune action ne serait possible, un nouveau fléau qui s'abattrait sur les peuples à l'instar de la peste frappant les animaux de la fable de La Fontaine. Ce serait faire le jeu des libéraux de tout crin. L'AGAUREPS-Prométhée pense au contraire qu'il existe des leviers et des marges de manœuvre pour lutter contre les délocalisations.

I/ Les ressorts des délocalisations

Agir contre les délocalisations en trouvant les leviers et les marges de manœuvre nécessaires pour parvenir aux objectifs visés suppose au préalable un effort de compréhension des mécanismes qui sous-tendent une réalité complexe. Pour autant, il n'y a rien qui n'échappe à l'entendement humain dès lors que l'on s'attache à démonter les ressorts de la mondialisation : ils se nourrissent de règles économiques on ne peut plus classiques et de présupposés idéologiques à peine remis au goût du jour d'une modernité parée de manière souvent irrationnelle, sans que l'on sache vraiment en quoi cela signifie concrètement, de toutes les vertus. Point besoin d'experts autoproclamés pour cela dont la seule finalité consiste à disqualifier l'implication populaire : la volonté militante citoyenne peut y suffire.

Les ressorts des délocalisations sont nombreux². Plutôt que de les énumérer, il serait plus judicieux de les mettre en perspective de manière cohérente.

Ils procèdent tout d'abord de **la mise en application de toutes les formes de dumping** : social, fiscal, environnemental pour signaler les principaux. Des entreprises recherchent le moindre coût salarial et un droit du travail peu exigeant. Elles sont également friandes d'un très faible niveau d'imposition, quand il ne s'agit pas d'une exonération totale de taxes. Désormais, avec l'émergence des préoccupations environnementalistes dans les pays riches principalement, l'absence d'arsenal législatif contraignant en matière de protection de la nature ou de contrôles sanitaires se révèle un élément attractif de la première importance. Une dernière forme de dumping est certainement promise à voir son rôle grandir : le dumping monétaire sensé faciliter les exportations, le dogme de l'euro fort érigé par la Banque centrale européenne constituant un lourd handicap pour nos industries. Les débats relatifs à la politique de l'euro fort seront loin d'être épuisés à cet égard.

² Voir le texte de Karine CHAMPY et Francis DASPE, *Les ressorts de la mondialisation*, avril 2003.

La décision de transférer une usine dans un autre lieu coïncide pareillement avec **la volonté de mettre en concurrence des territoires et des salariés entre eux**. C'est faire sentir aux salariés victimes de la fermeture de leur usine que le rapport travail/coût n'est plus en leur faveur. C'est lancer un avertissement aux autres salariés pas encore concernés par une telle épée de Damoclès qu'il faudra songer à accepter des sacrifices s'ils ne veulent pas qu'un sort identique ne leur arrive. L'actualité récente du chantage à l'emploi via une menace de délocalisation (General Motors, Continental, Bosch) pour faire valider de « leur plein gré » par les salariés des régressions sociales d'ampleur vient étayer notre démonstration.

Au-delà des personnes, ce sont des territoires qui sont mis en concurrence : territoires de deux continents différents, territoires à l'intérieur d'un même continent, territoires au sein d'un même Etat. Dans ce dernier cas de figure on utilise plus pudiquement les termes de décentralisation ou de redéploiement. La fameuse directive Bolkestein, qui a été votée sous un nom différent mais avec un contenu quasiment identique, constitue une illustration éclairante de cette stratégie³.

Tout naturellement, c'est **une logique de profit poussée à son paroxysme** qui favorise la prise de décision de recourir aux délocalisations. Il s'agit en effet d'un des moteurs les plus forts du système capitaliste depuis ses origines : **la recherche de l'accumulation découlant d'une surexploitation du travail**. Car c'est bien de cette contradiction historique du capitalisme qu'il s'agit. Cela est rendu plus facilement possible par la dynamique de déterritorialisation du capitalisme. On assiste en effet au triomphe de la vision supranationale de l'économie mondiale. L'évolution enregistrée dans l'utilisation du vocabulaire pour désigner les grandes entreprises à l'avant-garde de la dynamique est absolument significative : on ne parle plus de firmes multinationales (FMN) mais désormais de firmes transnationales (FTN). La libéralisation des flux financiers et la libre circulation des capitaux se sont révélées déterminantes dans l'accélération constatée au cours des années 1990.

La généralisation croissante des délocalisations est une conséquence logique du triomphe de la mondialisation néolibérale et de **la promotion du libre-échange** au rang de dogme. Depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, avec une accélération au cours des dernières décennies, les droits de douane ont été abaissés ou supprimés. Le rôle des institutions internationales et des organisations régionales a été capital dans cette tendance lourde. Elles se sont faites de manière inlassable le cheval de Troie des idées libérales aux quatre coins de la planète. A titre d'exemple, nous pouvons citer comme institution internationale l'OMC⁴ (organisation mondiale du commerce) qui avant 1995 s'appelait GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) ou l'Union européenne dans la catégorie organisation régionale.

Pour cette dernière, **le travail de sape réalisé par la Commission européenne** doit être dévoilé. Nous avons tous en mémoire la volonté de constitutionnaliser le dogme de la concurrence libre et non faussée par l'intermédiaire du traité constitutionnel européen heureusement rejeté par les électeurs français le 29 mai 2005 (même si ensuite la souveraineté populaire a été bafouée par un subterfuge nommé traité de Lisbonne adopté en catimini⁵). Les diktats que la Commission impose aux Etats (même si ceux-ci sont d'une certaine manière consentants et trop ravis de pouvoir refuser d'endosser la responsabilité de telles décisions devant leurs citoyens) vont dans ce sens. Pour illustrer nos propos il suffit de citer quelques extraits de la

³ Voir le texte toujours d'actualité de Francis DASPE, *Un même projet de régression sociale : SIEG, Bolkestein, opt out*, avril 2005 (intervention à une réunion publique dans le cadre de la campagne du référendum du 29 mai 2005 relative au Traité constitutionnel européen).

⁴ Voir le texte de François COCQ, *L'OMC, suzerain autoproclamé des peuples*, janvier 2006.

⁵ Voir la tribune parue dans L'Humanité du 31 octobre 2007 de François COCQ et Francis DASPE, *De l'art de bien voter... ou de ne plus voter !*

réaction de la Commission de Bruxelles consécutivement à l'annonce du « Plan français d'aide à l'automobile » de février 2009, plan dont le président de la République voulait faire, non sans forfanterie déplacée, le porte-étendard de son supposé volontarisme en matière de défense de l'emploi en France. « *Toute obligation de garder une unité de production en France rendrait ces aides illégales* » avait averti la Commission inquiète (bien à tort malheureusement) des rodomontades de notre hyper-président. La commissaire européenne alors en charge de la concurrence, Neelie Kroes, put se réjouir au final de ce que « *les conventions de prêt avec les constructeurs automobiles ne contiennent aucune condition relevant de la localisation de leurs activités en France ou de l'approvisionnement en priorité auprès de fournisseurs installés en France* » et de « *l'absence de caractère protectionniste du plan d'aide au secteur automobile* ».

Par cet exemple véritablement concret, nous avons un bon aperçu du dogmatisme des autorités européennes et de la duplicité des gouvernements nationaux. Les deux postures concourent à un résultat identique.

La complexification de la division internationale du travail représente un élément à prendre en compte dans la reconstitution du faisceau ayant favorisé cette réalité. La division internationale du travail désigne la spécialisation des tâches de production entre les différents pays de la planète. L'ancienne était relativement simple : les pays du Sud fournissaient des produits bruts ensuite transformés dans ceux du Nord, ces derniers exportaient les produits manufacturés dans le cadre de ce qu'il était convenu d'appeler l'échange inégal (les prix des matières premières et des produits manufacturés étant fixés par les pays du Nord, le pétrole en raison de sa dimension géopolitique était devenu l'exception confirmant la règle). Dans la nouvelle division internationale du travail, des évolutions et des modifications sont apparues. Les pays du Nord se réservent les productions à technologies et qualifications élevées ; ils sont par ailleurs devenus de gros exportateurs de produits agricoles. De leur côté les pays du Sud reçoivent des industries demandant peu de qualifications installées par des entreprises originaires principalement des pôles de la Triade. Ce sont pour partie ces fameuses délocalisations d'usines dont la fermeture est si douloureusement ressentie par les salariés des pays du Nord. Mais dans l'une et l'autre version de la division internationale du travail persiste au moins sous des formes à peine amendées la notion d'échange inégal.

Les pratiques des délocalisations s'inscrivent également dans un autre dessein. Elles contribuent sans nul doute à esquisser **les contours d'un nouveau mode de gestion managérial**. Elles témoignent de la volonté d'organiser et d'institutionnaliser l'insécurité, la précarité et la flexibilité en mettant les salariés en concurrence et en laissant planer sur eux en permanence la menace d'une fermeture d'usine. Le chantage à la délocalisation est devenue une arme largement utilisée par le camp du capital pour faire consentir aux travailleurs de lourds sacrifices, comme nous l'avons évoqué un peu plus haut. L'expression de dumping managérial prend ici toute sa signification. Il est également possible de parler d'abus de faiblesse à l'égard de salariés désespérés à propos de ce chantage à l'emploi particulièrement odieux. On peut enfin qualifier de telles méthodes de véritable plan à l'éducation à la docilité : le but consiste à détruire les solidarités entre salariés en les remplaçant par un individualisme de court terme qui nie la notion de conscience collective d'intérêts de classe.

L'existence des **paradis fiscaux** constitue une zone grise dans le système économique planétaire. Leur logique intrinsèque constitue un encouragement à reléguer au second plan la notion d'intérêt général. Elle favorise le recours aux délocalisations. Un paradis fiscal se caractérise principalement par un système fiscal et judiciaire extrêmement favorable aux revenus du capital et aux patrimoines. La confidentialité, le secret bancaire et l'immunité judiciaire en sont les dispositions majeures garantissant ce phénomène opaque. On estime à environ 125 milliards d'euros les sommes détournées chaque année par l'évasion fiscale en direction de ces paradis fiscaux.

Des phénomènes techniques objectifs ont accompagné et favorisé ces nouvelles formes de production dilatées à l'échelle de la planète. La révolution des transports et des communications se situe au premier rang de ces changements de grande ampleur. Les transports, notamment maritimes, en un demi-siècle ont évolué dans le sens du gigantisme et de la spécialisation. Leur coût a fortement diminué, la baisse des tarifs douaniers n'étant qu'un élément supplémentaire situé en bout de chaîne. En outre, la matière première ne fixe plus obligatoirement l'activité, industrielle ou pas, dans un lieu précis. Les conditions pour une dissémination des différentes étapes de la production se sont trouvées de ce fait réunies.

Il s'agissait de s'adapter aux nouveaux modes de production. A moins que ne soit l'inverse : il est possible que ce soit les nouveaux modes de production qui se soient alignés sur les exigences du capital. Les spécialisations accrues, la gestion par flux tendus, la politique des zéro stocks sont autant de choix qui ont participé au processus de dissémination des lieux de production.

Pour quelles raisons assiste-t-on à **un tel éclatement du processus de production** dans lequel le phénomène de délocalisation joue un rôle moteur ? Principalement parce que c'est rentable. Des exemples concrets sont bienvenus pour affiner notre démonstration. Une grande diversité de produits peut être retenue pour mettre en relief la mécanique, certains exemples comme les pérégrinations des crevettes ou les transformations itinérantes des tomates étant bien connues. La dissociation des lieux de pêche, de préparation, d'emballage, de vente et de consommation des premières nommées est une réalité bien établie. Les profits réalisés par un éclatement des lieux de production sont supérieurs à ceux qu'engendrerait une moindre mobilité favorisant une unité du lieu de production.

Le surcroît de rentabilité, autrement dit la plus-value, s'explique par l'action conjuguée des principaux ressorts de la mondialisation. Celle-ci n'a été rendue possible que par une réduction significative du coût des transports à l'échelle internationale, essentiellement des transports. Les gains obtenus ont été majorés par l'abaissement constant et jamais démenti des tarifs douaniers dans une perspective libre-échangiste. Si on y ajoute des différences pour le moins attractives en terme de salaires ou des législations sociales et fiscales peu contraignantes, on comprend aisément tout l'intérêt qu'il y a à ce genre de dissémination des différentes étapes de la production. On voit tout aussi aisément les leviers par lesquels on peut contribuer à œuvrer pour refuser la logique infernale de la délocalisation : tous mettent en cause les fondements de la mondialisation libérale. Les données du problème sont de la sorte clairement posées : il ne s'agit pas de se contenter d'accompagner la mondialisation, mais de l'infléchir profondément en proposant des modèles alternatifs.

Les délocalisations ne sont en réalité **qu'une expression parmi d'autres de la forme modernisée du capitalisme**. Pour envisager une action efficace contre ce phénomène, il est nécessaire de démystifier aussi bien la structure générale appelée mondialisation qu'une des ses manifestations particulières, les délocalisations.

II/ Des leviers à différentes échelles

Des leviers existent pour contrecarrer les effets dévastateurs des délocalisations pour peu que la volonté politique ne fasse pas défaut. La puissance publique est en réalité loin d'être totalement désarmée dans cet état de fait. Une action aux différentes échelles est bien évidemment nécessaire pour viser à l'efficacité.

• A l'échelon de l'entreprise

Au niveau de l'entreprise des moyens d'actions ne sauraient être valablement négligés, sauf à s'incapaciter. Ils mettent en jeu de manière transversale **l'approfondissement de la démocratie sociale** sur le lieu de travail à l'heure des tentatives convergentes pour criminaliser l'action syndicale.

La première piste consiste à octroyer **un droit de veto suspensif** aux représentants des salariés à tout projet de délocalisation. Par leur travail fourni parfois depuis de très longues années, les salariés possèdent un droit de regard sur la pérennité et l'avenir de leur usine, sans laisser l'exclusivité de telles décisions à des patrons motivés par la patrimonialisation de ce qu'ils considèrent être comme leur propriété exclusive au détriment de la recherche d'un intérêt sinon général du moins partagé ou à des actionnaires bien souvent déconnectés des réalités humaines particulières.

En cas de désaccord entre le point de vue des patrons/actionnaires d'une part et celui des salariés d'autre part, la possibilité doit être garantie à ces derniers d'être en capacité de reprendre l'entreprise afin d'assurer la continuité de la production. Il s'agit de faire du **droit de reprise par les salariés** de leur outil de travail une option incontournable bénéficiant de l'aide financière des pouvoirs publics. Des alternatives aux délocalisations existent : toutes doivent être envisagées et étudiées sérieusement. Pour ce faire un renforcement des droits sociaux et des prérogatives des inspecteurs du travail prend un caractère d'impérieuse nécessité. Le but consiste en définitive à ne plus considérer de manière cynique le recours à la délocalisation comme une stratégie parmi d'autres à la disposition de l'entreprise. Parmi d'autres alternatives à disposition, mentionnons la possibilité d'aider financièrement des collectivités territoriales à exercer le droit de reprise et l'option de coopératives ouvrières de production. Toutes deux tendent à renforcer, chacune à leur manière, l'appropriation sociale des moyens de production.

Des mesures révolutionnaires de nature à effrayer les représentants du capital ? Ou pire, comme les libéraux n'arrêtent pas de le seriner sur tous les tons dans le seul but d'imprimer dans les mentalités de la population le caractère prétendument irréaliste de telles mesures, de les faire fuir à l'étranger ? Pas le moindre du monde ! Il s'agit seulement d'un retour aux principes du pacte républicain et social érigé pour partie à la Libération. Dans le prolongement du programme élaboré par le Conseil National de la Résistance (et dans l'esprit de l'œuvre du Front populaire), le préambule de la Constitution de 1946 (qui a été repris en intégralité dans celle de 1958) proclamait sans ambiguïté que « *tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail, ainsi qu'à la gestion des entreprises* ». Il est grand temps de faire appliquer pleinement ce très beau principe. Ni plus ni moins, mais pleinement.

• A l'échelon national

Les gouvernements nationaux ne sont eux aussi pas autant démunis qu'ils ne voudraient le faire croire : ils cherchent avant tout à se dédouaner à bon compte de leurs responsabilités. Ils disposent en effet de moyens législatifs et d'arguments de pression. A ce niveau, l'enjeu réside dans la nécessité impérieuse de **réhabiliter le champ de la loi et du contrôle par la puissance publique** du cours de l'économie.

Un arsenal législatif doit **conditionner toute aide et toute subvention** accordées aux entreprises à des objectifs en terme d'emplois (de maintien ou de création selon les cas). Il est véritablement choquant de constater que l'argent public serve au final à la satisfaction d'intérêts privés le plus souvent au mépris le plus total des salariés. L'idée de l'élaboration de chartes des subventions mérite assurément d'être creusée. Elle doit bien évidemment inclure des clauses définissant clairement en amont des objectifs à atteindre et instaurer en aval un suivi rigoureux et une évaluation sans complaisance. Ces clauses doivent comporter en priorité des aspects de progrès sociaux et une dimension environnementale de préservation de la nature.

Dans le même ordre d'idée, la mise en place de contrôles administratifs plus méthodiques en préalable à tout projet de fermeture d'usine et de délocalisation s'impose. L'objectif doit être affiché sans faux-semblants : **rendre hors-la-loi les délocalisations pour les entreprises faisant des bénéfices ou distribuant des dividendes à leurs actionnaires**. Le motif de licenciement boursier doit désormais être définitivement relégué aux oubliettes du cynisme le plus détestable. Il doit s'accompagner en réaction de l'obligation de rembourser sans délais le montant des aides financières et fiscales octroyées. Dans ce cas de figure, des taxes extrêmement pénalisantes et dissuasives sur les profits réalisés sont à activer.

Ne perdons pas de vue que les moyens de pression existent véritablement pour qui possède la volonté d'affirmer la priorité de l'intérêt général au cœur même de la logique économique. Les grandes firmes multinationales d'origine française, dont on nous rebat les oreilles avec le caractère soi-disant inéluctable d'un départ à l'étranger en cas de réglementation plus stricte, s'appuient avant tout sur un ancrage national. Symétriquement, les firmes étrangères sont dépendantes d'intérêts économiques trop puissants sur le territoire français ou européen pour se risquer à opter pour la politique du pire : elles sauront composer le cas échéant pour éviter un bras de fer forcément aléatoire qui aurait toutes les chances de leur être au final défavorable.

• A l'échelon mondial

C'est certainement à l'échelon mondial que les enjeux idéologiques sont les plus forts. C'est à ce niveau que **la reconquête de l'hégémonie culturelle abandonnée aux libéraux** peut s'effectuer. Pour le coup il y a une très forte intrication entre l'échelon mondial et celui de la construction européenne.

Un premier débat sémantique doit être posé en préalable. Quel terme est le plus approprié pour désigner la réalité de l'échelon mondial ? Celui d'international ou de supranational ? L'utilisation de l'un ou de l'autre des termes n'est pas anodine. Elle renvoie en définitive à deux visions antagonistes de notre système monde.

Les libéraux voudraient faire accroire que les deux termes sont peu ou prou synonymes. Cela leur permet de couper l'herbe sous les pieds de partisans d'un internationalisme fidèle à ses racines du combat séculaire du mouvement ouvrier. Le supranationalisme n'a pas de portée universaliste : il dissout l'expression de la souveraineté populaire, notamment au profit de la loi du marché érigée en dogme et du concept de gouvernance⁶.

La première urgence est de réaliser **une harmonisation sociale et fiscale**, ou du moins des rapprochements significatifs en vue de lutter efficacement contre les effets dévastateurs du dumping. Le cadre européen paraît pour l'instant le plus à même de contribuer à l'opération. Il est cependant regrettable que les autorités européennes aient préféré se faire le cheval de Troie des idées libérales de dérégulation alors qu'elles auraient pu endosser un rôle moteur afin de contrecarrer les dérives à l'œuvre. Un exemple assez récent montre le rôle de l'Union européenne dans l'encouragement à toutes les formes de dumping qui ne peuvent cohabiter avec une quelconque tentative d'harmonisation : les conditions dans lesquelles se sont réalisées les vagues successives d'élargissement.

Dans les années 1980, l'intégration des pays de l'Europe méditerranéenne (Espagne, Portugal et Grèce), eux aussi sortant d'années de dictature et nettement plus pauvres que les autres pays membres situés à proximité des zones développées de la mégapole, s'était faite grâce à des investissements non négligeables. Le choix retenu pour accueillir les pays anciennement communistes d'Europe de l'Est en 2004 a été radicalement différent. Il leur a été dit que leur intégration se ferait à budget constant. En guise de compensation, on les a incité à jouer la carte du dumping social et fiscal comme argument de compétitivité et moyen de développement. L'harmonisation ne se décrète pas, mais elle se construit. Pour autant elle ne se construit que si on en décrète préalablement la volonté... Ce préalable a visiblement fait défaut depuis ses origines à la construction européenne.

L'idée d'une **taxe écologique** a fait son chemin en ces temps de perception plus aiguë d'une dégradation de l'environnement. Mais tant les dispositifs retenus que les modalités pratiques font débat, à l'image des divergences exprimées au moment de la mise en place en France de la taxe carbone⁷. Une taxe écologique ne peut de manière à la fois soutenable et efficace que remettre en cause dans ses fondements le système de production qu'il serait plus simple de nommer capitaliste. Et certainement pas de s'attaquer au porte-monnaie des salariés les plus modestes. Deux impératifs se conjuguent à cet effet. Il convient d'une part de pousser résolument à la relocalisation des activités économiques, d'autre part de réduire drastiquement les transports de marchandises qui détruisent l'environnement. Et pas de pénaliser financièrement les déplacements subis entre le lieu de résidence et le lieu de production : il n'appartient pas aux salariés d'être les victimes d'une double ou même triple peine quand de surcroît aucune mesure ne remet en cause un système économique mû par une logique foncièrement prédatrice tant socialement qu'écologiquement.

La **question du protectionnisme** est ainsi clairement posée. Elle a pourtant longtemps constitué un tabou, et continue de l'être pour une bonne partie de la gauche. Des raisons historiques expliquent pour partie ces blocages et ces impensés. La mise en place de mesures d'inspiration protectionniste à la suite de la grande crise de 1929 est restée dans les mémoires et pèse lourd dans la réflexion. Les libéraux ont affirmé qu'elles avaient été en partie responsables du déclenchement de la

⁶ Voir la tribune parue dans L'Humanité du 6 juillet 2010 de Francis DASPE intitulée *Gouvernance européenne de classe*.

⁷ Voir le texte de Francis DASPE, *Le développement durable sera social ou ne sera pas...*, Janvier 2008.

seconde guerre mondiale. Sûrement pour faire oublier le naufrage des politiques libérales des années 1920 symbolisées par le Big Business américain, toute mise en perspective avec les conditions du déclenchement de la crise actuelle n'étant nullement fortuite. Après 1945, sous l'influence américaine (déjà visible dans les motifs d'entrée en guerre lors du premier conflit mondial en 1917 dans les 14 points du président Wilson), le curseur était orienté dans le sens du libre-échangisme. La déferlante néolibérale des années 1980 a par la suite accéléré le processus.

La question du protectionnisme refait donc son apparition dans le débat politique. Il y a tout lieu de s'en réjouir. Le triomphe des dogmes de la mondialisation avait tenté de faire passer le libre-échange comme une évidence ne pouvant faire l'objet d'aucune forme de remise en cause, à l'égal d'une déclinaison de la « seule politique possible » en somme. Les effets de la crise du capitalisme ont accéléré la prise de conscience des conséquences néfastes de l'idéologie libre-échangiste : déferlante de tous les dumpings (social, fiscal et environnemental), mise en concurrence des territoires et des salariés, recherche effrénée du profit maximal, multiplication des délocalisations etc... Parallèlement et concurremment, l'hypothèse de mesures protectionnistes regagne progressivement du terrain. Il faut dire que les représentations, qui rappelons-le sont toutes des constructions, ont puissamment conforté cette vision unilatérale : il s'agissait de faire croire que le commerce équivalait à la paix. Comme si toute autre option conduisait nécessairement à la guerre !

Un terme illustre à merveille cette ambiguïté : celui qui est employé pour désigner l'abaissement des tarifs douaniers ouvrant la voie au libre-échange. On utilise à cet effet la formule de **désarmement douanier**. La chose tend dans ce cas de figure à accréditer la véracité de l'équation libre-échange égale paix. Rien de plus faux en fait : le libre-échange est au contraire porteur de concurrences féroces et de conflits commerciaux. Un système dans lequel la liberté du renard dans le poulailler est totale au motif de la conquête par (presque) tous les moyens de nouveaux marchés rémunérateurs.

Il serait plus juste de dire que le seul désarmement auquel conduise le libre-échange est celui de la capacité de la puissance publique à agir au nom de l'intérêt général. N'oublions pas que les droits de douane de certains états du Sud constituent une part non négligeable des recettes budgétaires. Sans cette manne, quels moyens restent-ils à la disposition des gouvernements pour protéger leurs industries naissances livrées à la loi du plus fort ou pour parvenir à l'objectif on ne peut plus légitime de souveraineté alimentaire dans un contexte d'assujettissement des cultures vivrières aux cultures commerciales ? La question mérite bien évidemment d'être posée sérieusement.

L'application de mesures protectionnistes ne peut se faire cependant sans quelques précautions. Le protectionnisme ne doit pas équivaloir en définitive à un rapport de force géopolitique qui ne serait que le prolongement et la perpétuation de l'échange inégal de nature fondamentalement néo-colonialiste. Il ne peut servir de caution à un approfondissement des inégalités entre les puissances du Nord et les pays du Sud. Une étroite politique de co-développement et de coopération Nord/Sud est nécessaire pour éviter de tomber dans ces travers dont il ne faut pas minimiser les risques, seul moyen de les invalider. Les principes d'internationalisme, de souverainetés alimentaire et démocratique constituent dans cette optique des garde-fous précieux. Des pays comme le Brésil ou les NPI d'Asie (nouveaux pays industrialisés) sont parvenus à se développer grâce à des politiques protectionnistes. Pour les pays les plus fragiles, les PMA d'Afrique (pays les moins avancés), une attention particulière devra être accordée à la préservation de la souveraineté alimentaire.

Dans le prolongement de ces remarques, il convient de dire un mot sur les diverses formes de « protectionnisme non tarifaire ».

Elles sont souvent l'œuvre de pays se faisant par ailleurs les chantres du libre-échange ; elles témoignent en définitive de l'existence de rapports géopolitiques qui leur sont favorables, tout en se donnant à bon compte bonne conscience.

Les questions symétriques du libre-échange et du protectionnisme doivent s'intégrer dans le cadre de la remise en cause de l'idéologie dominante qui structure la version moderne du capitalisme appelée mondialisation. Au niveau de l'Union européenne, la **mise en place d'un bouclier douanier s'appuyant sur un tarif extérieur commun européen** serait bienvenue. Pour ceux qui diraient la difficulté d'une telle décision dans un environnement hostile, rappelons simplement que les flux commerciaux des pays de l'UE sont très majoritairement intra-communautaires. L'Union européenne pourrait aisément constituer un pôle de résistance et servir de levier d'entraînement à des politiques alternatives qui ne soient pas inféodées à la « concurrence libre et non faussée ». A dire vrai, il s'agit d'une perspective bien aléatoire : il faudrait en effet pour cela que l'Union européenne cesse d'être elle-même. Il est vain de croire changer l'Europe actuelle : c'est d'Europe qu'il nous faut changer.

Elle aurait dans ce cas toute latitude pour s'opposer aux délocalisations internes en récusant l'utilisation du dumping comme outil dans le cadre de la concurrence économique. Des dispositifs taxant les importations sur des critères sociaux favorisant le progrès humain sont à adopter.

§

La lutte contre les délocalisations représente un des fondements d'une politique économique d'une gauche de transformation et de rupture sociales. Cette politique reste encore très largement à élaborer, même si aucune espèce de fatalité ou de renoncement ne peut être valablement alléguée. Des marges de manœuvres existent pour qui veut se donner la peine de les déceler et de s'en saisir. La mise en application ne se fera certainement pas sans obstacles : les actions sont à appréhender comme un épisode supplémentaire de la lutte des classes. C'est une question éminemment systémique qui doit être recontextualisée dans le cadre renouvelé du capitalisme mondialisé. Face aux ravages des délocalisations à but uniquement lucratif, l'impératif de relocalisation des activités de production s'impose.

Cette question pose des problèmes politiques de première importance. Le conflit viscéral entre le Marché et le Politique ou l'Intérêt général est mis en exergue. Cela passe par la reconfiguration de l'outil économique au service de l'intérêt général et de la défense du monde du travail. C'est à cette condition qu'il sera possible de raviver l'implication des catégories populaires dans un projet structurant au service des citoyens. Les élites mondialisées ont entrepris la conquête méthodique de l'ensemble des pouvoirs, faisant le pari de la démobilisation citoyenne savamment orchestrée et encouragée.

L'exemple de l'Amérique latine en rébellion contre l'ordre économique des puissants est là pour nous rassurer : c'est avant tout une question de volonté collective, même quand le rapport de force géopolitique initial est défavorable.

Francis DASPE - Septembre 2010

Les débats de l'AGAUREPS-Prométhée

A Langon, le 11 / 01 / 2011

Chers camarades,

L'AGAUREPS-Prométhée vous convie à une réunion de débat et d'échange

le Mercredi 9 février 2011
à Mont-de-Marsan

Hôtel des Pyrénées
20 avenue du 34° RI ou Régiment d'Infanterie

à partir de 19 heures

Ordre du jour :

| La demi-heure de l'actualité politique et sociale

Intervention de Francis DASPE

> Le suffrage universel : arche ou alibi de la démocratie ?

| Le grand débat de l'AGAUREPS - Prométhée

Intervention de Xavier DUMOULIN

> Après la loi HPST, Hôpital, Patients, Santé et Territoires en détresse

Amitiés républicaines et sociales.

Pour l'AGAUREPS-Prométhée, le Secrétaire général Francis Daspe

NB : Un repas est prévu sur place vers 21 heures à la fin de cette réunion de travail. Ceux qui seraient intéressés sont priés de me l'indiquer ou à Xavier.

AGAUREPS-Prométhée

ASSOCIATION POUR LA GAUCHE RÉPUBLICAINE ET SOCIALE

••• Chez Francis Daspe - 36 cours des Fossés Appt B 3 - 33120 LANGON
••• Tél : 05 56 76 87 66 - Courriel : contact@agaureps.org - Site internet : www.agaureps.org

FICHE D'ADHESION ANNEE 2011

NOM :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro(s) téléphone(s) :

Courriel :

Profession :

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **10 Euros**. Le règlement peut se faire en espèces ou par chèque à l'ordre de l'AGAUREPS-Prométhée. Envoyer tout courrier à l'adresse indiquée en en-tête.